

1ère démarche : DEMANDE D'IMMATRICULATION

-
- [Imprimé P0 à télécharger](#)

POUR LA PERSONNE

- Photocopie carte d'identité (**recto verso**) ou Passeport en cours de validité ou extrait d'acte de naissance **de moins de 3 mois**.
- Déclaration sur l'honneur de non condamnation pénale avec filiation (**ci-jointe, à compléter**)
- Si marié(e) sans contrat** : Extrait d'acte de mariage **de moins de 3 mois et un exemplaire** de l'attestation de délivrance de l'information au conjoint (**ci jointe à compléter**)
- Si conjoint collaborateur (marié ou pacsé)** : Copie du livret de famille certifié conforme, **ou** extrait acte mariage **ou** justificatif du PACS.
- Si hors Union Européenne** : copie carte de séjour portant la mention « autorisé à travailler » **et/ou** carte de commerçant étranger (à demander à la Préfecture).
- Sur l'imprimé : précisez votre **N° de sécurité sociale**, le **choix du Régime fiscal**

POUR L'ETABLISSEMENT

- Copie quittance EDF, France Télécom, avis de taxe foncière (au nom de la personne qui s'inscrit)
- Copie du bail
- Copie du titre de propriété
- Attestation de résidence
- 25,34 €** - Chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal (+ 8.45 € si conjoint en biens)

➔ DELAI POUR FAIRE LA FORMALITE : dans le mois précédent ou dans les 15 jours qui suivent le début d'activité

➔ En dehors du choix d'une option de l'Offre d'Accompagnement (*cf. tableau en annexe*),
il ne sera fait aucune photocopie de vos documents par nos services

Offre d'accompagnement par le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) (voir tableau en annexe)

- Mission de Service Public **Gratuit** : vous constituez seul votre dossier et le transmettez au CFE.
- Option 1 * : **70 €** **Service + - Accompagnement personnalisé en rendez-vous**
- Option 2 * : **120 €** **Si Création d'entreprise – Guichet Unique - Activités réglementées :
Accompagnement personnalisé en rendez-vous**

2ème démarche : DEMANDE DE CARTE DE NON SEDENTAIRE

Dès réception du K BIS :
Merci de prendre rendez-vous* au 02 97 02 40 00

- Une [déclaration préalable d'activité](#) (ou page suivante) signée.
- L'extrait K bis (de moins de trois mois) que vous recevrez du Greffe du Tribunal de Commerce.
- Une copie d'une pièce d'identité
- Pour les personnes hébergées : une attestation d'hébergement en original signée par l'hébergeur et copie de justificatif de domicile de l'hébergeur
- Une copie de justificatif de domicile (dernière quittance de loyer, de gaz ou d'électricité)
- 1 photo d'identité récente en couleur au format 35 x 45 mm
- Un chèque de **30 €** à l'ordre de la CCI du Morbihan

La carte définitive (valable 4 ans) sera envoyée au domicile du créateur dans le délai d'1 mois.

**Vous devrez en adresser une photocopie en recto/verso au Tribunal de commerce –
(adresse sur l'extrait Kbis que vous avez reçu)**

* Cette seconde prestation est prise en charge par la CCI du Morbihan mais le coût de fabrication de la carte reste à votre charge (15 € demandés ci-dessus).

DECLARATION PREALABLE D'UNE ACTIVITE COMMERCIALE OU ARTISANALE AMBULANTE

(Articles L.123-29 à L.123-31, R.123-208-1 à R.123-208-8 et A.123-80-1 et suivants du code de commerce)

- Demande initiale
 Renouvellement
 Modification

PERSONNES PHYSIQUES

Nom de naissance :

Prénoms :

Nom d'usage :
(S'il y a lieu)

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Domicile ou commune de rattachement :

Activité commerciale et/ou artisanale exercée :
(telle que figurant sur le PO ou P2 le cas échéant)**PERSONNES MORALES**

Raison ou dénomination sociale

Sigle :

Siège social :

Activité commerciale et/ou artisanale exercée :

Représentant légal

Nom de naissance :

Prénoms :

Nom d'usage :
(S'il y a lieu)

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Domicile :

Fait à

, le

Signature,